



AUX CHEMINOTES ET AUX CHEMINOTS

Sotheville-lès-Rouen, le 23 septembre 2026



COMPTE RENDU CGT DROIT D'ALERTE DU 23 SEPTEMBRE 2026

RUPTURE D'UNE PAIRE D'ÉCLISSES - LIGNE LISON / FOLLIGNY

À la suite de la rupture d'une paire d'éclisses au km 50,950 entre Lison et Folligny, un droit d'alerte a été engagé afin d'obtenir des explications sur les circonstances de l'incident, les mesures de surveillance de la ligne et les moyens consacrés à la maintenance du réseau.

LES FAITS

La rupture fait suite à un choc anormal, qui a permis une détection immédiate de l'anomalie.

20 h 39 : la supervision est avisée.

20 h 59 : l'astreinte est présente sur place.

Tous les boulons et toutes les attaches étaient présents.

La continuité du rail était assurée.

L'éclisse a été remplacée immédiatement.

Si la continuité du rail n'avait pas été assurée, une LTV à 40 km/h aurait été mise en place.

La vitesse normale a été rétablie à 22 h 43.

QUE DIT LA DIRECTION SUR L'ÉTAT DE LA LIGNE ?

Selon les éléments communiqués lors du droit d'alerte, les contrôles réalisés en octobre 2024 ne faisaient pas apparaître de problème particulier.

La ligne concernée est classée IUC 7 à 9.

Le dispositif de surveillance annoncé est le suivant :

- 8 tournées à pied par an ;
- 2 tournées en cabine par an ;
- des auscultations avec engins de mesure.

La dernière auscultation avec engins de mesure a eu lieu le 11 mars 2026. La prochaine est programmée le 10 octobre 2026.

La dernière tournée à pied a été réalisée le 2 septembre 2026 et la dernière tournée en cabine le 9 septembre 2026.

La direction précise que lorsque les tournées ne peuvent pas être réalisées de jour, elles peuvent également être effectuées de nuit.

QUELLES PEUVENT ÊTRE LES CAUSES ?

À ce stade, aucun élément complémentaire ne permet de déterminer précisément la cause de la rupture.

Deux hypothèses ont notamment été évoquées :

- un éventuel défaut de géométrie de la voie ;
- une variation importante de température, pouvant provoquer de fortes contraintes sur le rail et entraîner la rupture d'une éclisse.

Il a également été rappelé qu'une paire d'éclisses avait déjà fait l'objet d'un signalement, ce qui explique une surveillance particulière de cette zone.

À l'échelle nationale, 171 éclisses cassées ont été recensées sur l'année passée, dont 80 sur l'ERLN.

LA VÉGÉTATION : UN PROBLÈME IMPORTANT

La question de la végétation a également été évoquée.

La direction reconnaît que la végétation constitue un sujet important en Normandie.

Les tournées de surveillance ne sont toutefois pas réalisées dans les zones considérées comme dangereuses et ne nécessitent pas systématiquement l'arrêt des circulations.

Lorsque certaines interventions nécessitent une interruption des circulations, la ligne doit être fermée.

QUELS MOYENS POUR LE RÉSEAU ?

Sur l'ERLN, la direction dispose actuellement de :

- **7 draisines, dont 5 en circulation et 2 en maintenance ;**
- **1 bourreuse.**

Des renforts ont été demandés à hauteur de 13 agents.

La CGT sera attentive à la concrétisation de ces renforts et aux moyens réellement affectés à la surveillance et à l'entretien du réseau.

ET LES TRAVAUX ?

Une régénération de la ligne est programmée en 2029, de la semaine 35 à la semaine 50.

La direction indique toutefois que des LTV pourraient être mises en place avant cette période, en fonction de l'évolution de l'état de la voie.

Le représentant de la direction de Réseau a indiqué vouloir aller plus loin et prévoit de multiplier par trois les investissements sur les trois prochaines années.

La CGT demande que ces annonces soient concrètement vérifiables et suivies dans le temps.

Concernant les travaux et les investissements sur la Paris-Granville, la direction indique être dans l'attente du rapport Philizot.

Cette ligne est également classée IUC 7 à 9.

Elle relève donc du même type de surveillance que la ligne Coutances-Folligny.

La CGT restera particulièrement vigilante sur les conséquences de l'état de l'infrastructure sur les conditions de circulation, la sécurité des agents et des voyageurs, ainsi que sur la régularité des trains.

LES ENGAGEMENTS ANNONCÉS À L'ISSUE DU DROIT D'ALERTE

Plusieurs actions ont été annoncées :

- **mise en place d'un planning de nettoyage des pistes et itinéraires, ainsi que des dépôts dédiés ;**
- **mise en place d'une instance commune ADC / Réseau afin d'échanger sur les problématiques communes ;**
- **transmission par la direction de la carte des investissements prévus sur l'ERLN ;**
- **réalisation de tournées spécifiques sur Caen-Rouen et Coutances-Folligny ;**
- **amélioration du partage de l'information après les visites, avec une nouvelle forme de compte rendu ;**
- **organisation d'une visite du chantier de Cléon avec la CSSCT ;**
- **mise en place d'un nouvel outil pédagogique concernant les problématiques liées à l'infrastructure.**

LA CGT RESTE VIGILANTE

Pour la CGT, les annonces faites lors de ce droit d'alerte doivent maintenant être suivies d'effets concrets.

La sécurité des circulations et des agents passe par une infrastructure entretenue, des moyens humains suffisants, du matériel disponible et une surveillance réellement adaptée à l'état des lignes.

Les chiffres communiqués sur les ruptures d'éclisses, les besoins en effectifs et les opérations de régénération montrent l'importance de maintenir une vigilance constante sur l'état du réseau.

La CGT suivra donc la mise en œuvre des engagements pris et demandera que les informations concernant les investissements, les tournées de surveillance, les travaux et les éventuelles LTV soient régulièrement communiquées aux représentants du personnel.

LA SÉCURITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT.

**DES MOYENS POUR LE RÉSEAU, DES MOYENS POUR LES AGENTS,
DES MOYENS POUR LA SÉCURITÉ !**